

États généraux de la langue française

Des recommandations qui répondent aux attentes de la CSD

Mieux vaut tard que jamais, les recommandations présentées, il y a une vingtaine d'années, par la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) pour redynamiser le dossier de la francisation des milieux de travail, ont enfin trouvé écho.

La Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française a, en effet, repris dans les orientations qu'elles a déposées au début de juin, à l'occasion d'un forum national, plusieurs des recommandations que la centrale n'a cessé de défendre devant les différents groupes de travail et comités ministériels qui, au fil des années, ont eu la tâche de diagnostiquer l'état de santé du français au Québec.

Organisme unique

Pour mieux articuler la politique linguistique québécoise, la Commission recommande la création d'un nouvel organisme qui remplirait toutes les fonctions liées à la défense, au maintien, au développement, à la promotion et au rayonnement de la langue française. Ces fonctions sont actuellement exercées par quatre organismes distincts.

La CSD était parmi ceux qui, dès la fin des

années 1980, avaient initié une telle recommandation, insatisfaits de la façon dont l'Office de la langue française s'acquittait de ses responsabilités.

« Enfin, on aperçoit une lumière au bout du tunnel. Pour affronter les défis auxquels la société technologique mondialisée expose la langue française, nous avons besoin d'une institution qui agisse en véritable maître d'œuvre de la francisation, qui fasse preuve de leadership pour porter ce projet global de société qu'est la francisation. Un défi que l'Office de la langue française n'a pu relever jusqu'ici », estime **Serge Tremblay**, trésorier et responsable du dossier de la langue française à la CSD.

Le conseil d'administration du nouvel organisme doit, ainsi que le propose la Commission, être représentatif des principales composantes de la société. C'était une autre recommandation formulée par la centrale.



Serge Tremblay

Seul point de divergence, la CSD réclame que la présidence de l'organisme soit nommée par l'Assemblée nationale et non par le gouvernement comme le suggère la Commission. « Si on veut assurer continuité et suivi à la politique linguistique, il est important de mettre la présidence à l'abri de l'influence et des pressions que pourraient exercer les politiciens et lui garantir une certaine indépendance. Son mandat ne devrait pas être limité dans le temps, il ne devrait prendre fin que le jour où l'Assemblée nationale le déciderait », explique Serge Tremblay.

Comités paritaires

La Commission préconise aussi que les comités de francisation deviennent paritaires et disposent des moyens nécessaires pour jouer efficacement le rôle moteur et dynamique qui leur revient. Aux yeux de la CSD, il s'agit là d'un impératif incontournable. Les expériences que vivent les syndicats dans des domaines comme la santé et la sécurité du travail pourraient servir de modèle.

La participation des syndicats prendrait alors tout son sens.

« Si, en 1977, le discours gouvernemental était d'associer les travailleurs au processus de francisation des milieux de travail, l'Office, qui sur le terrain, devait veiller à ce que le français devienne le plus tôt possible la langue du travail, a, quant à lui, axé sa stratégie d'intervention sur les entreprises, enlevant ainsi aux travailleurs toute possibilité de participer à la démarche et d'assumer pleinement leur rôle de chiens de garde. Une stratégie qui, dès le départ, était vouée à l'échec », estime Serge Tremblay.

Une autre approche

L'approche retenue par la Commission en matière de francisation des milieux de travail plaît à la CSD. C'est celle qu'elle a toujours défendue.

Cette approche doit être partenariale, proactive, beaucoup moins administrative et moins bureaucratique. Elle doit aussi être à la fois individualisée et sectorielle. Individualisée pour garantir, selon la Commission, le réalisme des programmes de francisation de chaque entreprise et sectorielle pour déterminer les caractéristiques linguistiques de chaque secteur économique et mettre au point une stratégie de francisation pour chacun.

La Commission est formelle : c'est sur l'ensemble des entreprises ET des travailleurs que doit reposer la responsabilité de faire avancer le dossier du français, langue de travail. ☺